

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

- WILAYA DE WILAYA DE SETIF
- DAIRA DE BENI-AZIZ
- COMMUNE DE BENI-AZIZ
- NIF : 095719039253908

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ**

- En application la loi n° :23-12 du 05/0/2023 fixant les règles générale relatif aux marchés publics conformément des dispositions du décret présidentiel n° 15/247, portant réglementation des marchés publics, notamment l'article 65. La commune de Béni-Aziz porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participe a l'avis d'appel d'offre national restreint paru dans les quotidiens nationaux : les nouvelles Coulisses et la nouvelle République le : 26/10/2025.et les journaux électroniques et BOMOP . portant l'opération suivant :

- Lot n° 01 Aménagement urbain lotissement 92 lot beni aziz
- Lot n° 02 Achèvement d'Aménagement urbain l'entrée Est de la ville de beni aziz
- Lot n° 03 Aménagement et L'entretien route machtat ouled bara sur 500m.
- Lot n° 04 Aménagement et L'entretien route cite lahdjar sur 500m.

Qu'a l'issue de l'évaluation et analyse des offres, en date du : 09/11/2025 le marché a été attribué provisoirement comme suit :

L'intitule du projet	Désignation de fournisseur	N°d'immatriculation fiscale	Montant TTC	Délai de réalisation	Observation
Lot n° 01 Aménagement urbain lotissement 92 lot beni aziz	Entreprise de travaux de bâtiment T.C.E Zaiou Noureddine Ain sebt Sétif	174194900236180	9.233.805.00 Da	03 mois	Moins disant
Lot n° 02 Achèvement d'Aménagement urbain l'entrée Est de la ville de beni aziz	Entreprise de travaux de bâtiment t c e Bouakkaz Samir Amoucha Sétif	181192700013175	6.525.484.00 Da	80 Jours	Moins disant
Lot n° 03 Aménagement et L'entretien route machtat ouled bara sur 500m.	ENT Travaux publique et souterrains Ladjadj Bouzid Beni Aziz Sétif	156190300071419	2.177.700.00 Da	40 Jours	Moins disant
Lot n° 04 Aménagement et L'entretien route cite lahdjar sur 500m	<b>Infructueuse</b>				

- conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n247/15-du16/09/2015, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de (10) jours. à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux, les recours doivent être déposé auprès de la commission des marchés.

Fait a BENI-AZIZ le :.....